

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

Version française de l'ensemble des activités de la Ligue Braille.
Ce rapport est également disponible en néerlandais et sur notre site :
www.braille.be, ainsi que sur demande en versions audio et braille.

ligue braille



TABLE DES MATIÈRES.

1. PRÉAMBULE	3
2. LES PERSONNES AIDÉES EN 2016	4
2.1. Un autre regard sur le quotidien	5
2.2. Un autre regard sur les études et le travail	8
2.3. Un autre regard sur les loisirs	12
3. SENSIBILISATION ET REPRÉSENTATION	15
3.1. Information et sensibilisation	15
3.2. Représentation et interpellations	17
4. ILS AIDENT LA LIGUE BRAILLE	19
4.1. Les volontaires	19
4.2. Les donateurs et testateurs	19
4.3. Les pouvoirs subsidants	20
4.4. Les personnes et entreprises clientes	20
5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	22
6. QUELQUES CHIFFRES	24
ANNEXES	25

L'approche de la Ligue Braille repose sur la volonté d'accompagner et de soutenir la personne handicapée visuelle afin qu'elle puisse acquérir ou maintenir une autonomie optimale lui permettant de faire ses propres choix. Cette approche s'inscrit dans les fondements de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

La Ligue Braille est une association neutre, attachée aux valeurs démocratiques. Elle est au service de toutes les personnes aveugles et malvoyantes. Active dans toutes les régions de Belgique, la Ligue Braille propose des services gratuits couvrant l'ensemble des aspects et étapes de l'existence : aide sociale, accompagnement et apprentissage des techniques qui mènent à l'autonomie, formation et insertion professionnelles, activités culturelles et de loisirs, etc.

1. PRÉAMBULE.

Depuis quelques années déjà, le nombre de personnes aveugles et malvoyantes qui font appel à la Ligue Braille ne cesse de grimper, particulièrement dans la tranche d'âge des plus de 65 ans. En 2016, nous avons accueilli 1 052 nouveaux membres, portant à 14 590 le nombre de personnes bénéficiaires de nos services.

En 2016, le Service public fédéral Sécurité sociale a mis en place le système « Handicare », un nouveau concept de traitement des demandes de prise en charge des personnes handicapées. Nos équipes d'assistants sociaux ont travaillé intensivement pour intégrer ces changements importants.

La Ligue Braille est attentive aux évolutions technologiques qui favorisent l'autonomie et l'accessibilité. En 2016, le projet « Je lis pour toi » a été lancé pour permettre aux lecteurs bénévoles munis d'un ordinateur ou d'une tablette d'enregistrer des livres audio à domicile. Ils pourront ainsi enrichir encore l'offre de lecture déjà importante de notre Bibliothèque !

Le Musée Braille a obtenu la reconnaissance du Conseil bruxellois des Musées et rejoint ainsi un réseau comprenant près de 100 musées fédéraux, communautaires, communaux et privés. Les services chargés des activités culturelles et de loisirs ont réorganisé et diversifié leurs activités pour s'adresser plus largement à l'ensemble des bénéficiaires, des plus jeunes aux plus âgés.

Sur le plan de la défense des droits des personnes handicapées visuelles, il a fallu beaucoup d'énergie pour assimiler les nombreux changements liés à la sixième réforme de l'État : création de l'AViQ, nouvel organisme d'intérêt public wallon chargé entre autres du handicap, réforme de l'allocation aux personnes âgées (APA). En ce qui concerne la Flandre, beaucoup d'énergie a été consacrée aux changements du secteur des soins suite à la mise en œuvre du « Persoonsvolgende Financiering » (PVF). La Ligue Braille, très active au sein de diverses organisations et instances représentatives des personnes handicapées, a vu son engagement porter ses fruits avec notamment l'accord sur la Directive européenne relative à l'accessibilité du Web, ou encore l'adoption de la Carte européenne de handicap.

Notre campagne annuelle de sensibilisation avait pour thème « La malvoyance, il faut la vivre pour la comprendre ». À cette occasion, un nouveau guide pratique a été publié et largement distribué : « Vivre avec la malvoyance, c'est possible ».

Comme chaque année, la Fondation pour les aveugles a apporté son soutien à la recherche en ophtalmologie. Quatre jeunes chercheurs ont été primés afin qu'ils puissent poursuivre leurs travaux et contribuer aux progrès de la médecine dans le domaine de la santé visuelle.

Toutes ces réalisations n'auraient pu être possibles sans le travail assidu d'une équipe motivée de collaborateurs et de volontaires et le soutien de nombreux donateurs, sponsors et pouvoirs subsidiaires. Nous les remercions du fond du cœur. La contribution de chacun est importante pour concrétiser tous ces projets au profit des milliers de personnes aveugles et malvoyantes de notre pays !



Michel Magis
Directeur



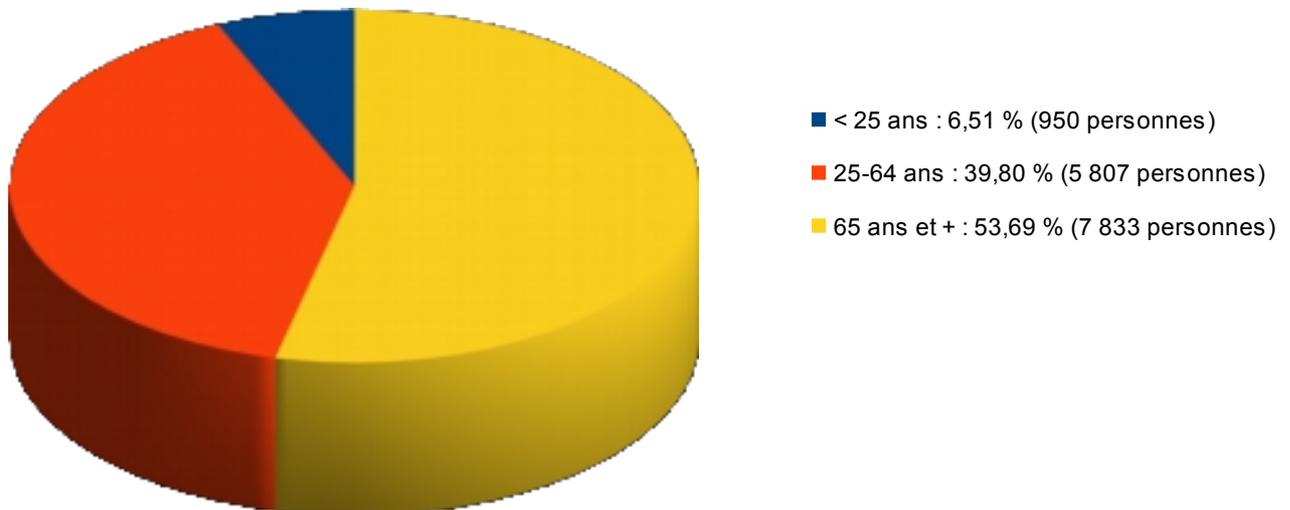
Michel Berlo
Président

2. LES PERSONNES AIDÉES EN 2016.

En 2016, 14 590 personnes déficientes visuelles ont bénéficié d'une aide de la Ligue Braille afin de pouvoir développer ou conserver leur autonomie. Dans ce cadre, elles ont reçu gratuitement l'aide des assistants sociaux, ergothérapeutes, formateurs, job coachs, bibliothécaires, etc.

Tous ces services ne pourraient être offerts sans le précieux soutien des 129 membres du personnel, des 470 volontaires ainsi que des nombreuses personnes qui aident financièrement la Ligue Braille.

Répartition des personnes aidées en 2016 par catégorie d'âge.



Plus de la moitié de nos bénéficiaires (7 833 personnes) ont plus de 65 ans et, parmi eux, 4 915 personnes (soit 63 % de ce groupe) ont plus de 80 ans. Ces chiffres sont la conséquence d'un allongement de l'espérance de vie qui entraîne un nombre croissant de pathologies liées au grand âge, dont la perte de la vision.

De quels services les personnes handicapées visuelles disposent-elles ? Comment le grand public est-il informé et sensibilisé ? D'où provient le financement de nos services offerts gratuitement ? Ces facettes sont détaillées dans les pages suivantes.

2.1. Un autre regard sur le quotidien.

Devenir aveugle ou gravement malvoyant bouleverse le quotidien : la personne perd ses repères, rencontre des difficultés pour s'habiller, cuisiner, se déplacer, etc. La Ligue Braille accompagne gratuitement les personnes déficientes visuelles afin de (re)conquérir leur autonomie et de s'intégrer au mieux dans la société.

Dans un premier temps, nos assistants sociaux fournissent à la personne l'aide et les conseils nécessaires. Ils dressent avec la personne déficiente visuelle un bilan de sa situation et l'orientent vers d'autres services internes voire externes à la Ligue Braille en fonction des besoins. Les possibilités d'obtenir une aide des instances régionales, communautaires et fédérales sont évaluées avec la personne et les avantages sociaux et fiscaux auxquels elle peut prétendre lui sont expliqués. La Ligue Braille l'aide aussi à accomplir les démarches nécessaires auprès d'une agence d'aide aux personnes handicapées.

Les personnes handicapées visuelles s'interrogent souvent sur leur situation de vie, leur avenir, leur participation à la vie sociale, leurs possibilités professionnelles, l'octroi d'aide des pouvoirs publics. Une équipe d'experts est prête à examiner, en concertation avec la personne aveugle ou malvoyante et sur base de ses aspirations, comment optimiser son intégration sociale, scolaire ou professionnelle. Les importants changements survenus dans le secteur des soins en Flandre ont eu des répercussions sur le fonctionnement des services concernés.

S'habiller, cuisiner, s'occuper de son bébé, apprendre le braille, savoir se déplacer avec une canne blanche et/ou un chien-guide, choisir et utiliser des aides techniques, suivre des cours d'informatique sont autant d'apprentissages dont bénéficient gratuitement les personnes malvoyantes ou aveugles auprès de nos spécialistes en accompagnement.



Photo : Le Service d'accompagnement apprend notamment aux membres à se déplacer avec une canne blanche ou à accueillir un nouveau-né.

Un éclairage adapté facilite les tâches de la vie quotidienne comme lire, écrire ou encore cuisiner. Au Labo de lumière, les personnes malvoyantes reçoivent, après des recherches personnalisées sur leurs besoins en lumière, des conseils sur la façon d'optimiser l'éclairage dans leur lieu de vie.

Afin d'apporter son expertise à un plus grand nombre de personnes aveugles et malvoyantes, la Ligue Braille gère, en collaboration avec le CHU Brugmann et l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola, le centre de réadaptation fonctionnelle HORUS. Notre association développe aussi des collaborations avec d'autres structures hospitalières, notamment le centre de revalidation de l'UZ Leuven.

Outre les services fournis aux personnes aveugles et malvoyantes, la Ligue Braille organise des séances de sensibilisation au handicap visuel à destination des proches des personnes déficientes visuelles ainsi que des professionnels amenés à être en contact avec elles. Des centaines de personnes ont participé l'an dernier à de telles formations. Un résultat positif qui nous incite à continuer dans cette voie.



Photo : Au BrailleShop, on trouve tout ce qui facilite la vie quotidienne : montres parlantes, lecteurs d'étiquettes, ...

Horloge parlante, réveil ou tensiomètre parlant, détecteur de couleurs, téléphone à grandes touches, agenda en grands caractères, accessoires de cuisine adaptés, une canne blanche ou un lecteur Daisy, certains outils sont indispensables dans le quotidien des personnes aveugles et malvoyantes. Dans le magasin de la Ligue Braille, le BrailleShop, les personnes aveugles et malvoyantes peuvent acquérir une sélection de plus de 520 articles leur facilitant la vie. Elles peuvent d'ailleurs les tester au préalable.

À la Ligue Braille, nous informons également les personnes déficientes visuelles des adaptations possibles permettant d'accroître leur autonomie dans leur vie privée, scolaire ou professionnelle. Nous les conseillons dans le choix de ces adaptations compte tenu de leur déficience visuelle, leur vision fonctionnelle, leurs besoins visuels, leurs activités, etc. Le matériel adapté peut être conseillé et testé sur rendez-vous dans notre salle de démonstration (logiciels, barrettes braille, vidéo-loupes). Ces équipements peuvent ensuite être acquis auprès des fournisseurs de leur choix. Enfin, nous aidons les personnes dans les démarches visant à obtenir – lorsque c'est possible – une intervention financière dans

l'achat de ces équipements de la part des pouvoirs publics.

Du 13 au 15 octobre 2016, se tenait le BrailleTech au siège social de la Ligue Braille. Ce salon annuel regroupe tous les fournisseurs belges de matériel adapté aux personnes malvoyantes et aveugles. Le BrailleTech offre ainsi l'opportunité de comparer et tester toutes les aides techniques disponibles et de bénéficier de l'avis objectif et professionnel de nos collaborateurs. Ces outils évoluent et, chaque année, les nouveautés sont encore plus nombreuses. Lors de l'édition 2016, les visiteurs ont pu tester les derniers modèles de vidéo-loupes, de GPS ou encore de barrettes braille. Les personnes déficientes visuelles ont pu prendre part à des ateliers : « Utiliser un iPad, les gestes de base », « Atelier de maquillage », « Atelier de peinture », « Lecture apéritive », « Top 10 des applications pour iPhone et iPad », « Les petits secrets du livre Daisy », « Gestion de l'énergie au travail ». Pour les professionnels, nous avons organisé cette année les ateliers « Aides techniques sur le lieu de travail : la solution ? » et « Gestion de l'énergie au travail ».

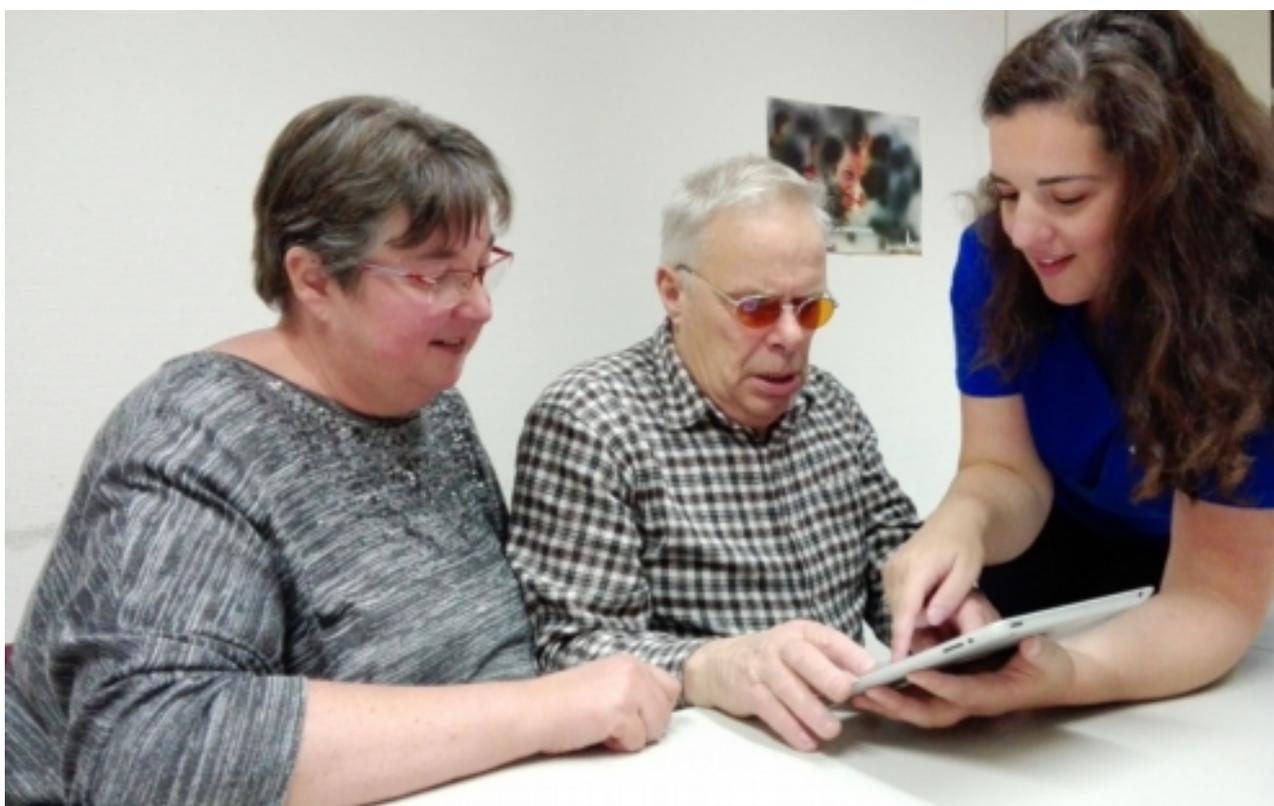


Photo : Apprendre les gestes de base pour l'usage d'un iPad.

L'usage de tablettes et smartphones dotés de fonctions d'accessibilité pour les personnes aveugles et malvoyantes permet à celles-ci de développer leur autonomie. C'est pourquoi la Ligue Braille a organisé des formations pratiques sur l'usage de ces nouveaux outils technologiques.

Quelques chiffres :

En 2016, 1 052 personnes ont fait appel pour la première fois à nos services.

3 360 entretiens individuels, 51 920 contacts téléphoniques et par courrier ont été réalisés par les assistants sociaux.

1 215 personnes ont bénéficié d'un soutien dans le développement de leur autonomie.

Au Centre HORUS, 138 personnes déficientes visuelles ont suivi une revalidation.

1 213 personnes ont visité le BrailleTech.

Au BrailleShop, 166 lecteurs Daisy ont été fournis, souvent avec l'aide de la Ligue Braille et de la Loterie Nationale.

276 participants ont suivi une des 39 sessions d'informations sur les nouvelles technologies.

HORUS :

Afin d'améliorer son développement moteur, cognitif, social, affectif, fonctionnel, une rééducation de la personne déficiente visuelle est parfois nécessaire. Quelles que soient l'origine et la nature des complications liées au handicap visuel, l'objectif de prise en charge du Centre HORUS est de permettre à la personne de recouvrer la plus grande autonomie possible. La personne handicapée visuelle peut compter, au Centre HORUS, sur une équipe pluridisciplinaire : des ophtalmologues revalidateurs, des orthoptistes, des thérapeutes en matière de mobilité et de vie journalière, un psychologue, une kinésithérapeute, une psychomotricienne, des assistants sociaux. Né de la collaboration entre le Centre Hospitalier Universitaire Brugmann, l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola et la Ligue Braille, HORUS est le seul centre bruxellois de rééducation fonctionnelle agréé par l'INAMI pour la cécité et la malvoyance. La réorganisation et le renforcement de l'équipe opérés en 2015 ont encore porté leurs fruits en 2016.

2.2. Un autre regard sur les études et le travail.

Les personnes confrontées à un handicap visuel se posent beaucoup de questions à propos de leur avenir, des possibilités de formation ou de carrière professionnelle. La Ligue Braille les aide à trouver des réponses. Des tests cognitifs, des techniques de sélection spécifiques et un entretien destiné à déceler leur motivation et leurs aspirations personnelles permettent aux personnes aveugles et malvoyantes de découvrir les possibilités qui s'offrent à elles. Avec l'aide et l'enthousiasme de l'équipe expérimentée de la Ligue Braille, ces personnes peuvent ainsi définir leurs perspectives d'avenir.

L'école et les études sont une étape essentielle dans la construction du futur et une scolarité réussie peut favoriser l'intégration sociale et l'épanouissement personnel. Mais entreprendre et poursuivre des études implique des efforts importants pour les étudiants aveugles et malvoyants et nécessite du matériel parfois coûteux. C'est pourquoi la Ligue Braille estime essentiel de les encourager aussi financièrement. Grâce à l'appui de généreux donateurs, de la Loterie Nationale et du Fonds Ouvry, 208 élèves et étudiants ayant une déficience visuelle ont obtenu une bourse d'études pour l'année académique 2015-2016.



Photo : Du matériel adapté pour suivre une formation professionnelle.

Beaucoup d'élèves ayant un handicap visuel, et qui n'ont pas opté pour l'enseignement spécialisé, suivent aujourd'hui des cours dans l'enseignement ordinaire. Avec le soutien et l'encadrement adapté, ils peuvent évoluer de la même manière que leurs camarades de classe. Les accompagnateurs de la Ligue Braille les aident à repérer les locaux, à choisir une place adéquate dans la classe (proche du tableau en cas de malvoyance par exemple) et à utiliser toutes les ressources disponibles de manière efficace : dans certains cas, les accompagnateurs interviennent dans la classe. Les enseignants et les élèves peuvent recevoir des conseils sur la manière de se comporter avec un camarade ayant une déficience visuelle. Dans ce contexte, des sessions de sensibilisation sont organisées. Ces sessions sont très utiles pour faire comprendre aux autres élèves l'environnement d'un élève aveugle ou malvoyant. Les élèves déficients visuels peuvent ainsi suivre leur scolarité dans l'enseignement ordinaire dans des conditions optimales. Du fait des évolutions récentes dans l'enseignement, nous remarquons une augmentation des questions qui nous sont adressées au sujet du handicap visuel, tant de la part des enfants que de leurs enseignants et autres professionnels de l'éducation.

Un nombre croissant de personnes aveugles et malvoyantes qui souhaitent suivre des études supérieures ou une formation professionnelle, faire un stage ou exercer une profession, font appel à nos services. Après un examen de la situation, l'environnement de l'étudiant et son poste de travail peuvent être aménagés de manière adéquate (logiciel d'agrandissement, vidéo-loupe, synthèse vocale, barrette braille, preneur de notes, etc.). Les étudiants qui le souhaitent peuvent aussi faire appel à un encadrement pédagogique et à l'aide d'un accompagnateur. Enfin, grâce au Service de transcription, les syllabi et autres documents peuvent être transcrits en braille, en grands caractères, en version audio ou numérique.

En 2016, la Ligue Braille a eu divers contacts avec des écoles spécialisées (IRSA, IRHOV, KI Woluwe, ...) pour leur présenter les différents services de la Ligue Braille qui pourront soutenir les élèves dans leurs études, leur recherche d'emploi et leur vie quotidienne.

À la Ligue Braille, les personnes aveugles et malvoyantes trouvent l'information dont elles

ont besoin pour pouvoir se lancer sur le marché du travail. En même temps, elles peuvent suivre une formation professionnelle adaptée à leur handicap : braille, français, néerlandais, anglais, bureautique, techniques d'accueil et de communication, législation sociale, techniques d'entretien, utilisation de tablettes et smartphones, etc. Une attention particulière est accordée aux besoins spécifiques de chacun, à la connaissance et à l'utilisation des aides techniques, au lancement sur le marché du travail, à la formation continue, aux stages et aux formations en entreprises.



Photo : Travailler en étant aveugle ou malvoyant, c'est possible, avec des aides techniques adéquates.

Les job coachs aident les personnes déficientes visuelles à se (ré)insérer professionnellement ou à conserver leur emploi. Ils les accompagnent également dans la préparation aux entretiens d'embauche. Ils peuvent aussi adapter le poste de travail et le matériel en fonction de l'emploi exercé. En 2016, le nombre de personnes suivies par des job coachs dans leur démarche pour trouver ou maintenir un emploi continue de progresser. Le nombre de personnes ayant plus de 50 ans et souhaitant maintenir leur emploi est également en nette augmentation par rapport à 2015.

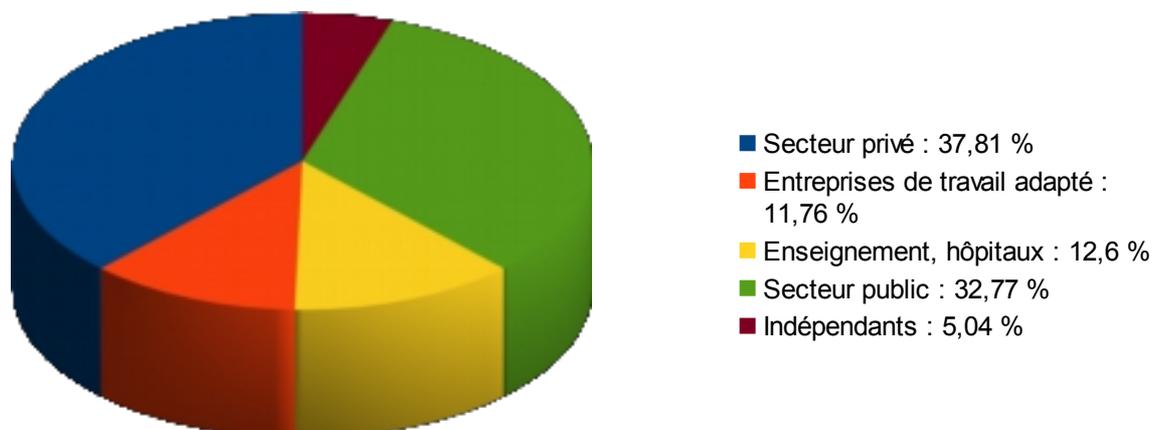
En plus d'accompagner les personnes à la recherche d'un emploi, les job coachs ont aussi des contacts avec les employeurs. Ceux-ci sont informés des compétences professionnelles des candidats handicapés, des adaptations techniques possibles, des interventions publiques dans les coûts salariaux, etc. Ils bénéficient aussi d'une aide administrative. Des séances de sensibilisation peuvent être organisées pour les collègues de la personne déficiente visuelle afin qu'ils comprennent mieux ce que signifie vivre et travailler avec une déficience visuelle.

Les services néerlandophones liés à l'emploi – Expertisecentrum Visus & Werk et Gespecialiseerde opleidings-, begeleidings- en bemiddelingsdienst (GOB) – ont poursuivi leurs efforts en vue de répondre aux objectifs du VDAB (Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding). L'Expertisecentrum a développé une offre de formation et de soutien pour les collaborateurs et les partenaires du VDAB. Il est en effet crucial que les intervenants du VDAB tiennent compte des préjugés, des problèmes et des pièges auxquels les personnes aveugles et malvoyantes sont confrontées dans leur recherche d'emploi. Le nombre de personnes faisant appel au GOB, référées par le VDAB, les ophtalmologues et les centres de revalidation, a augmenté par rapport à 2015.

Le GOB continue par ailleurs d'apporter son soutien aux entreprises et institutions en vue d'assurer l'accessibilité de leur processus de recrutement pour les candidats déficients visuels. Le GOB de la Ligue Braille est le seul à offrir un tel service spécialisé.

Le service francophone lié à l'emploi – Service d'insertion professionnelle (SIP) – a quant à lui rejoint un groupe de travail concernant la problématique de la formation et de la sensibilisation aux handicaps. Le service a également participé à la Journée annuelle de la médecine du travail, ainsi qu'au « Duoday » organisé par l'AViQ et le PHARE. Le « Duoday » était une belle expérience pour les candidats et nous a permis de rencontrer des entreprises. Nous avons ainsi pu nous faire connaître et envisager la future mise à l'emploi d'une personne déficiente visuelle.

Dans quel secteur les personnes déficientes visuelles ont-elles trouvé ou maintenu un emploi en 2016 ?



Quelques chiffres :

89 étudiants ont bénéficié d'un suivi dans leurs études.

376 personnes ont été suivies par la Ligue Braille dans leur projet d'emploi ou de maintien à l'emploi.

75,53 % des personnes qui ont clôturé leur suivi ont terminé avec succès leur processus d'intégration professionnelle.

208 bourses d'études ont été octroyées.

Le Service de transcription a produit 1 584 feuilles en grands caractères et 50 conversions de fichiers informatiques pour retranscrire des cours ou des ouvrages d'élèves et d'étudiants déficients visuels.

2.3. Un autre regard sur les loisirs.

Assister à un concert, participer à des activités ludiques et créatives ou visiter un musée ne sont que quelques exemples d'activités qui permettent aux personnes aveugles et malvoyantes de ne pas rester isolées. Les réunions des Clubs Braille, les excursions et les animations culturelles améliorent la confiance en soi, ouvrent une fenêtre sur le monde et développent la participation citoyenne. Les personnes déficientes visuelles sont stimulées par le fait de donner libre cours à leur imagination et leurs talents, et ce, dans une atmosphère qui favorise les contacts sociaux et l'échange d'expériences.

En 2016, certains aménagements ont eu lieu au sein des services pour augmenter l'offre d'activités et permettre à un public plus large d'y participer. Au total, 690 activités culturelles et de loisirs ont été organisées. Ainsi, nos bénéficiaires ont notamment pu visiter les locaux de la VRT, la brasserie Duvel, le musée Train World, la ferme à insectes Little Food à Bruxelles, l'Institut Tibétain d'Anvers, le Louvre-Lens, l'exposition Dalí, le Belgian Chocolate Village ou encore le Parlement de Wallonie. Ils ont aussi profité des Plaisirs d'Hiver à Bruxelles, des attractions du parc Disneyland à Paris, séjourné à Aix-la-Chapelle et même assisté au tournage de l'émission télé « Blokken ». Enfin, de nombreux concerts, conférences et ateliers – maquillage, peinture, cuisine, yoga, art floral, etc. – ont agrémenté l'année.



Photo : À la découverte tactile des animaux !

Plusieurs activités ont été spécifiquement prévues pour les adolescents et les enfants déficients visuels. Lors du BrailleDay, 100 enfants francophones et néerlandophones ont passé une formidable journée au siège social de la Ligue Braille. Au travers d'ateliers très variés – création de truffes, djembé, lecture de contes, etc. – les bambins ont fait le tour du monde ! Du 5 au 8 juillet, 15 enfants aveugles et malvoyants ont séjourné à Ostende.

Durant ce stage d'autonomie, les enfants ont appris de manière ludique à accroître leur indépendance, ce qui est très important pour leur intégration dans la société. Faire son lit, s'habiller, beurrer une tartine... ils savent maintenant le faire seuls ! À côté des stages de vacances adaptés organisés à Bruxelles, la Ligue Braille a aussi proposé deux stages en internat, l'un dans une ferme à Stoumont, l'autre dans une ferme à Templeuve. Enfin, pour les plus grands – adolescents et jeunes adultes –, diverses activités ont aussi été prévues, notamment une journée à Walibi et une autre à l'Aventure Parc de Wavre.

La Ludothèque de la Ligue Braille offre un autre moyen aux personnes aveugles et malvoyantes de se divertir. Jeunes et moins jeunes peuvent y trouver des jeux adaptés en grands caractères, en braille ou munis de marquages spécifiques. Jouer est indispensable à chacun et favorise l'intégration. Grâce au jeu, les personnes aveugles et malvoyantes peuvent améliorer leur habileté, leur stratégie et leur vocabulaire, mais également entretenir des contacts sociaux. En 2016, la Ludothèque a mis 26 nouveaux jeux adaptés à disposition.

Lire est aussi un bon moyen de s'épanouir. Pour cela, notre Bibliothèque met gratuitement à disposition des livres en braille, en grands caractères, audio ou tactiles. Le Service de transcription étoffe chaque année son catalogue de centaines d'ouvrages. Ce Service aide aussi les personnes déficientes visuelles en transcrivant, à leur demande, des ouvrages au format audio, en braille ou en grands caractères. Pour les lecteurs néerlandophones, nous travaillons en étroite collaboration avec la Luisterpuntbibliotheek.



Photo : « Je lis pour toi » ou le volontariat depuis son salon !

En 2016, la Bibliothèque a lancé divers nouveaux ateliers qui ont tous remporté un franc succès : un club de lecture et des tables de conversation en français, néerlandais et anglais. Pour se faire connaître, la Bibliothèque a participé à la Foire du livre de Bruxelles, ouvert grand ses portes lors du BrailleTech et aussi lancé le projet « Je lis pour toi » qui invitait le grand public à enregistrer des livres audio depuis son salon. Suite à cet appel, de nombreuses personnes se sont portées volontaires. Grâce à elles, la Bibliothèque pourra étoffer son catalogue plus rapidement, ce qui constitue une belle avancée. Enfin, la Bibliothèque a accueilli 92 étudiants pour les sensibiliser au handicap visuel à l'occasion du Projet Éléonore qui propose à des groupes de jeunes voyants de lire oralement les ouvrages en lice pour le Prix Farniente – prix littéraire décerné par la jeunesse.



Photo : Paisible poterie pour les uns, le grand frisson de l'accrobranche pour les plus jeunes...

Quelques chiffres :

On a comptabilisé 5 996 participations aux 690 activités socioculturelles organisées.

403 jeux adaptés sont disponibles à la Ludothèque.

Le Centre de documentation ouvert à tous (personnes voyantes comme déficientes visuelles) regroupe 7 311 documents concernant la vision et le handicap visuel.

La Bibliothèque comprend 5 159 livres en braille, 4 149 livres en grands caractères et 14 660 livres audio. 33 816 livres ont été prêtés en 2016, dont 6 430 téléchargés depuis notre catalogue en ligne (bibliotheque.braille.be).

Pour la Bibliothèque, le Service de transcription a produit 39 livres en braille (soit 179 volumes), 51 livres en grands caractères (soit 115 volumes) et 630 livres audio aux normes Daisy.

3. SENSIBILISATION ET REPRÉSENTATION.

3.1. Information et sensibilisation.

La Canne Blanche, revue trimestrielle de la Ligue Braille, est envoyée aux personnes aveugles et malvoyantes ainsi qu'aux donateurs et aux relations institutionnelles de l'association. Cet outil de liaison leur apporte une information complète sur l'actualité sociale et législative relative au handicap, sur les aides existantes, sur les initiatives et activités de la Ligue Braille.

Par ailleurs, le site web – www.braille.be – et les réseaux sociaux occupent une place croissante parmi les canaux de communication de la Ligue Braille. Informations d'actualité et annonces d'activités y sont accessibles à tout moment.

Comme le démontrent les statistiques de fréquentation du site web, les visiteurs y sont de plus en plus nombreux et grâce aux outils de navigation adaptés, les personnes aveugles ou malvoyantes y trouvent aisément l'information qu'elles recherchent. Des newsletters sont envoyées tous les mois aux personnes qui s'y abonnent via le site web.

Les réseaux sociaux permettent désormais d'informer et de sensibiliser un large public. Présente sur Facebook, Twitter, LinkedIn et Youtube, la Ligue Braille y diffuse des informations très régulièrement. Les activités de notre association sont ainsi suivies par 7 360 personnes actives sur ces réseaux sociaux, soit une croissance de 40 % en un an.

Pour sensibiliser le public au handicap visuel, la Ligue Braille organise des visites guidées du siège de l'association et du Musée Braille. Ces visites sont proposées aux écoles, aux associations et à d'autres groupes de personnes intéressées. En 2016, 1 907 visiteurs y ont pris part. Elles permettent au public de mieux comprendre le monde du handicap visuel et de découvrir la grande diversité des services offerts par notre association.

Un espace attenant au Musée Braille a accueilli en 2016 les modules tactiles offerts par le Musée BELvue. Ces modules permettent une découverte tactile de l'histoire de Belgique.



Photo : Gros succès pour notre 1ère participation aux Nocturnes des Musées bruxellois, les visiteurs étaient nombreux au Musée Braille et à l'espace « Histoire de Belgique tactile ».

Pour aller à la rencontre de la population et promouvoir ses services, la Ligue Braille a participé à de nombreux événements, foires et salons partout en Belgique. À Bruxelles, par exemple : *Foire du livre, 20 km de Bruxelles, Fête de l'Iris, Fête des familles 100 % inclusive, Portes ouvertes de Bruxelles Formation, Nocturne des Musées bruxellois*, etc. En Wallonie : *Salon Autonomies à Namur, Retrouvailles à Liège, Foire de Libramont, Forum Handicom à Charleroi*, etc. En Flandre : *Hobby Creatief Salon à Anvers, Visuu Activa à Roulers, Relife Limburg à Genk, Gentste Feesten, Leuven Autovrij*, etc.



Photo : L'impressionnante équipe de la Ligue Braille aux 20km de Bruxelles, arrivée 5^e au classement des 466 équipes et 1^{ère} équipe associative.

Notre association a également pris part à *Music For Life*, grande opération de solidarité organisée par la VRT, et a été choisie par BRUZZ comme bénéficiaire de son action *Brussel Helpt* organisée fin 2016 en région bruxelloise.



Photo : Affiche diffusée lors de la Semaine de la Ligue Braille 2016.



Photo : Un guide pratique pour ceux qui deviennent malvoyants.

En 2016, la « Semaine de la Ligue Braille », grande campagne organisée chaque année par notre association, a porté à nouveau sur le thème de la malvoyance, avec pour message : « La malvoyance, il faut la vivre pour la comprendre ». Pour permettre au public de mieux cerner la malvoyance, un spot TV a été diffusé sur la RTBF (La Une et La Deux) et sur la VRT (Één et Canvas), de grandes affiches ont été placées dans le métro bruxellois, un dépliant d'information a été largement distribué, un mini-site a été conçu et diverses expériences de vision simulant une forme de malvoyance ont été proposées aux passants (abribus, films en 360°, couverture du journal *Metro*).

Un guide pratique « Vivre avec la malvoyance, c'est possible » a été édité à l'intention des personnes chez lesquelles la malvoyance s'installe. Très concret, composé en grands caractères et richement illustré, ce guide fournit des informations utiles pour faciliter le quotidien : soins, courses, gestion administrative, déplacements, droits,... La Ligue Braille est aussi allée à la rencontre des seniors dans 5 maisons de repos du groupe ORPÉA pour les informer sur les maladies visuelles liées à l'âge et leur présenter les aides techniques existantes.

La Fondation pour les aveugles, fondation d'utilité publique de la Ligue Braille, a parmi ses

missions le soutien à la recherche dans le domaine de l'ophtalmologie. Elle est aidée par un Comité scientifique composé de professeurs d'ophtalmologie des 7 universités du pays et présidé par le professeur Jean-Jacques De Laey. En 2016, 4 jeunes chercheurs, sélectionnés par un jury international, ont reçu chacun un prix de la Fondation pour les aveugles à hauteur de 60 000 euros au total : Steffi Matthyssen (UZA), Kristof Van Schil (UZ Gent), Joao Barbosa Breda (KUL) et Joke Devoldere (UZ Gent).



Photo : Quatre jeunes chercheurs en ophtalmologie primés en 2016.

3.2. Représentation et interpellations.

Comme elle le fait depuis de très nombreuses années, la Ligue Braille défend les droits et les intérêts des personnes handicapées visuelles auprès des différents niveaux de pouvoir (locaux, régionaux, communautaires, fédéral ou européen). Notre association assure ainsi une présence active au sein de 28 instances consultatives et de décision dont : les Conseils consultatifs des personnes handicapées de différentes communes, le Conseil consultatif bruxellois des personnes handicapées, le Comité de branche handicap de l'AViQ, le Brusselse Adviesraad Welzijn van de VGC (Vlaamse Gemeenschapscommissie), le Conseil supérieur national des personnes handicapées, le Belgian Disability Forum (BDF), l'European Blind Union (EBU), etc.

En Flandre, il n'y a malheureusement pas encore de concertation structurée entre les représentants des personnes handicapées et le gouvernement flamand. En 2016, les anciens membres du projet NOOZO (Niets Over Ons Zonder Ons – Rien sur nous sans nous), dont la Ligue Braille fait partie, ont poursuivi leurs démarches auprès des responsables politiques pour qu'un conseil d'avis soit constitué dans cette région. Fin 2016, le cabinet du ministre de l'Égalité des chances a fait savoir qu'une telle structure participative doit voir le jour en Flandre début 2018. Un comité de pilotage renouvelé va conduire ce projet et la Ligue Braille continuera d'y jouer son rôle.

En Belgique, à l'exception de la Communauté germanophone, les seniors qui deviennent aveugles ou malvoyants après 65 ans ne reçoivent toujours pas d'aides financières pour l'acquisition de certaines aides techniques (vidéo-loupe, téléphone adapté, lecteur de CD

Daisy, calculatrice parlante, etc.). Pour chercher des solutions à cette situation injuste, la Ligue Braille poursuit ses démarches auprès des ministres compétents.

La sixième réforme de l'État modifiera dans certaines régions la fonction consultative. En 2016, la Ligue Braille a entrepris des démarches pour que les personnes handicapées et les associations représentatives puissent continuer à défendre leurs droits.

Par ailleurs, au niveau européen, la Ligue Braille a soutenu les actions de l'European Blind Union concernant les personnes aveugles et malvoyantes.

La Ligue Braille estime essentiel de poursuivre ce travail de défense des intérêts des personnes handicapées visuelles car elles sont confrontées à une contradiction de taille. En effet, il n'y a jamais eu autant de cadres juridiques concernant les droits et la participation, ni autant de possibilités techniques pour faciliter le quotidien des personnes aveugles et malvoyantes, et pourtant un grand nombre d'entre elles sont encore chaque jour confrontées à l'ignorance, aux préjugés, aux problèmes d'accessibilité et à l'exclusion.



Photo : La Ministre Fremault en visite à la Ligue Braille lors du BrailleTech 2016.

4. ILS AIDENT LA LIGUE BRAILLE.

L'action de la Ligue Braille en faveur des personnes déficientes visuelles n'est rendue possible que grâce à un réseau étendu de personnes qui nous apportent généreusement leur aide. Certaines ont décidé de nous offrir des compétences et du temps, d'autres de participer à la Tombola, de faire un don ou un legs ou encore de constituer un fonds dédié. Sachant que les subsides des pouvoirs publics n'ont couvert cette année que 18,09 % des besoins de la Ligue Braille, ces aides restent indispensables et grandement appréciées !

4.1. Les volontaires.

Enregistrement de livres, gestion des Clubs Braille, animation des stands lors des événements locaux, soutien pour les activités culturelles, vente de cartes de vœux (dont les bénéfiques sont affectés au financement partiel de notre Service social), aide dans le travail administratif, ... voilà toute une série de tâches prises en charge par les nombreux volontaires de la Ligue Braille et nous les en remercions ! Le travail ne manque pas et le temps qu'ils nous consacrent est précieux.

L'année 2016 a vu l'arrivée de nouveaux volontaires, à la faveur notamment du projet « Je lis pour toi » qui invite à enregistrer des livres à partir de son domicile. Fin 2016, la Ligue Braille comptait 470 volontaires, dont 120 nouveaux ayant rejoint l'équipe. Bienvenue à eux et un grand merci à tous !



Photo : Lors du BrailleDay, le pilote et ses hôtesse bénévoles ont assuré l'accueil des enfants aveugles et malvoyants venus faire un tour du monde à la Ligue Braille.

4.2. Les donateurs et testateurs.

En 2016, plusieurs projets ont pu être développés grâce à la générosité de nos donateurs. La Ligue Braille remercie les donateurs et testateurs, les organismes philanthropiques, les entreprises pour leur aide.

De nombreux souscripteurs ont participé à notre 66^{ème} Tombola. Celle-ci constitue une ressource indispensable au maintien des services mis gratuitement à la disposition des personnes handicapées visuelles. Les recettes de la Tombola 2016 serviront à accompagner les personnes qui deviennent malvoyantes dans leur (re)conquête de l'autonomie.



Photo : D'heureux gagnants présents à la réception organisée dans le cadre de la Tombola.

D'autres personnes choisissent de nous aider en léguant tout ou partie de leurs biens à la Fondation pour les aveugles, fondation d'utilité publique de la Ligue Braille. Elles assurent ainsi la pérennité de notre action en faveur des personnes aveugles et malvoyantes. Les legs constituent en effet la part la plus importante de nos ressources financières. C'est donc grâce aux legs que de nombreux projets ont pu se concrétiser.

Suite aux aléas de la vie, certaines personnes n'ayant pas ou plus d'héritier direct ont la possibilité de perpétuer leur nom et l'œuvre de leur vie en constituant, de leur vivant ou par testament, un fonds dédié. La finalité et le nom donné à ces fonds sont déterminés de commun accord avec les donateurs. La Fondation pour les aveugles en assure gratuitement la gestion et le suivi (liste complète des fonds dédiés en annexe).

4.3. Les pouvoirs subsidants.

Les subsides des pouvoirs publics couvrent partiellement les besoins financiers de la Ligue Braille. Ils sont indispensables pour conseiller et accompagner les personnes déficientes visuelles dans les domaines de l'orientation, la formation, l'emploi, les activités culturelles, l'encadrement pédagogique, l'accompagnement et les loisirs. Merci aussi aux communes et aux provinces qui sont chaque année plus nombreuses à répondre à nos appels par une aide financière ou matérielle.

4.4. Les personnes et entreprises clientes.

La Ligue Braille offre certains services aux particuliers et aux entreprises. Ceux-ci permettent à la Ligue Braille de fournir du travail à des personnes déficientes visuelles tout en dégageant quelques bénéfices. Ceux-ci contribuent au financement de nos services aux personnes aveugles et malvoyantes.

Trois services sont disponibles :

- LBL Mailing gère l'envoi de courriers pour de nombreuses entreprises et institutions (personnalisation et pliage de documents, de feuilles et de brochures, mise sous enveloppes, mise sous film plastique, collage d'étiquettes d'adresses, de timbres, etc.) et propose également des tâches spécifiques telles que l'emballage et le déballage d'objets, la gravure de CD et de DVD, l'impression de cartes de visite ou d'invitations ou encore l'assemblage de différents documents dans des classeurs.
- Le Service de transcription offre la possibilité de produire du braille pour des responsables politiques, des musées, des restaurants ou des entreprises

pharmaceutiques afin de transcrire en braille des messages mis à la disposition du public (menus, cartels, boîtes de médicaments, etc.).

- La chaiserie réalise du cannage et du rempaillage pour toutes sortes de fauteuils, bergères, sièges, etc. En 2016, 225 pièces sont passées entre les mains expertes d'artisans aveugles.

La Ligue Braille remercie tous ceux qui ont sollicité ses services en 2016.



Photo : LBL Mailing gère l'envoi de courriers pour de nombreuses entreprises.

5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES.

De nouveaux chantiers s'ouvrent à l'horizon 2017 en vue d'améliorer et élargir l'offre de services aux personnes aveugles et malvoyantes.

Le numérique au service des personnes aveugles et malvoyantes.

La Ligue Braille poursuivra ses efforts pour mettre les nouvelles technologies à la portée de toutes les personnes aveugles et malvoyantes, en organisant une nouvelle vague de formations durant le second semestre 2017. Par ailleurs, le braille reste le moyen d'accès le plus complet à l'écrit (orthographe, ponctuation, etc.). Il permet la maîtrise du texte, atout indispensable dans la vie scolaire et professionnelle. Toutefois, il présente l'inconvénient de prendre beaucoup de place sous sa forme imprimée – 4 à 5 fois le volume d'un livre « en noir » – et l'offre de livres en braille est très limitée. Avec le « braille numérique », ces limites peuvent être dépassées. Nous serons également attentifs à l'arrivée de tablettes qui, demain, seront capables d'afficher du texte en braille.

« Dagverzorgingscentrum ».

Le projet de « Dagverzorgingscentrum » (Centre de jour et de soins), financé par le Gouvernement flamand et la Commission communautaire flamande, est destiné à fournir aux personnes âgées handicapées visuelles de la région bruxelloise une structure d'accueil spécialisée. En l'établissant au siège central de la Ligue Braille, au sein du réseau de services de notre organisation, nous proposerons une offre sans équivalent, qui dépasse l'offre classique d'un centre de jour et de soins. Ce Centre, accessible à tous les Bruxellois, apportera ainsi une solution à toutes les personnes qui souhaitent continuer d'habiter chez elles, mais qui n'ont pas tous les jours quelqu'un à disposition pour apporter l'assistance dont elles ont besoin. Il permettra donc de soulager les proches qui s'occupent de ces personnes. Ce projet important et ambitieux connaîtra en 2017 une première étape décisive avec le début de la construction des installations.

Espace de psychomotricité.

Avec le soutien financier de Candriam et de la Fondation Lippens, la Salle de psychomotricité est en cours de réaménagement et sera rebaptisée « Espace de psychomotricité ». Son inauguration officielle aura lieu en 2017. On y proposera un « Cocon sensoriel » basé sur la méthode dite du « snoezelen » (néologisme dérivé de deux mots néerlandais, « snuffelen » – explorer/sentir – et « doezelen » – somnoler). Initiée aux Pays-Bas, cette méthode de stimulation multisensorielle vise à éveiller la sensorialité de la personne dans une ambiance sécurisante et relaxante. L'objectif est de favoriser la détente de la personne déficiente visuelle. La psychomotricité est d'une importance majeure pour le développement des personnes déficientes visuelles et l'acquisition de l'autonomie. Elles apprennent à compenser l'absence ou quasi-absence d'informations visuelles en exploitant leurs autres sens pour mieux appréhender l'espace et leur propre corps et améliorer ainsi leur estime de soi et l'accomplissement des gestes quotidiens.

Espace multimédia de sensibilisation et d'activités pour les enfants aveugles, malvoyants et voyants.

Situé dans le prolongement du Musée Braille et à proximité du parcours tactile consacré à l'histoire de Belgique, un nouvel espace multimédia sera entièrement aménagé à l'intention des jeunes, handicapés visuels ou non. Muni d'un équipement de

pointe, il proposera des projections de films ou documentaires en audiodescription ou adaptés pour les personnes malvoyantes, ainsi que des documentaires pour la sensibilisation des enfants voyants. Des expositions temporaires ou des animations en lien avec le Musée Braille pourront également y trouver place.

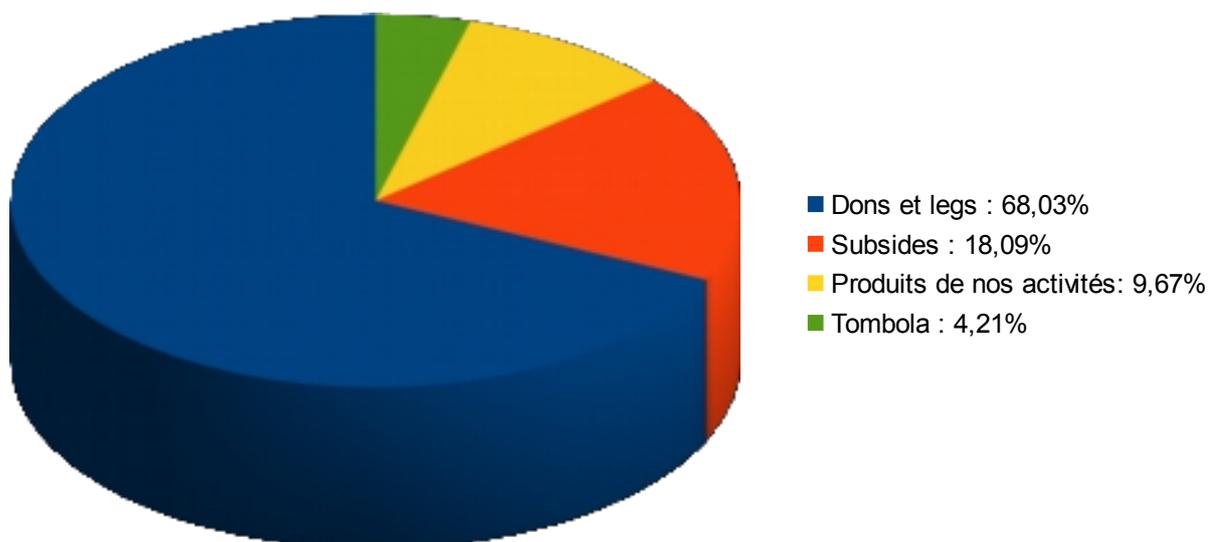
Une vigilance soutenue sur les plans politique et institutionnel.

La vigilance reste de mise par rapport à l'implémentation de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, ainsi qu'à l'application progressive de la sixième réforme de l'État. L'objectif reste de préserver dans leur continuité les intérêts et les droits des personnes handicapées visuelles dans un environnement institutionnel en pleine mutation. Il y a aussi de sérieuses lacunes à combler. Les personnes qui deviennent handicapées visuelles après 65 ans ne reçoivent toujours aucune aide financière pour acquérir certaines aides techniques. Seule la Communauté germanophone a remédié à cette situation inéquitable. La Flandre ne dispose toujours pas de Conseil consultatif, ce qui empêche toute concertation structurée entre les représentants des personnes handicapées et les autorités flamandes. La création d'un tel organisme est toutefois annoncée à l'horizon 2018. La Ligue Braille suivra de près la mise en place de ce projet.

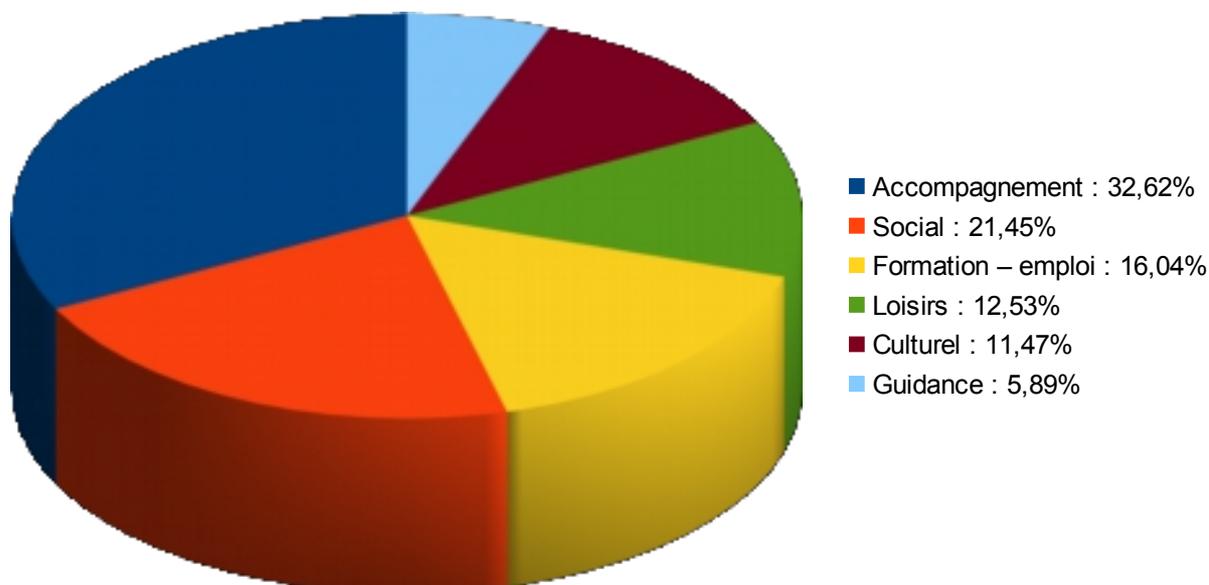
6. QUELQUES CHIFFRES.

Les chiffres ci-dessous illustrent de façon complémentaire le travail de notre organisation.

Source de financement de l'ensemble des activités de la Ligue Braille en faveur des personnes aveugles et malvoyantes :



Chaque euro affecté aux services d'aide aux personnes aveugles et malvoyantes est réparti comme suit :

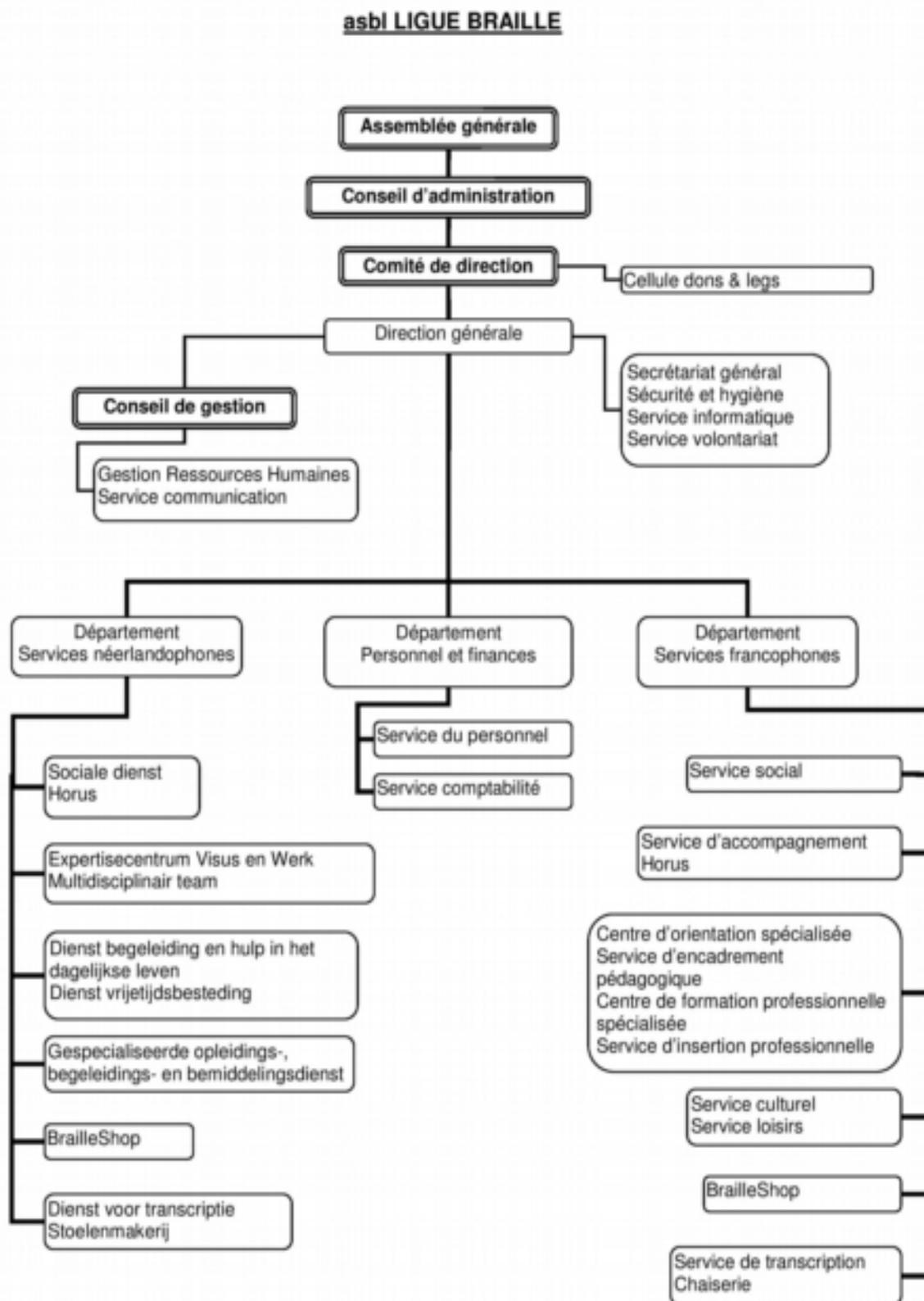


Les comptes de l'asbl Ligue Braille ainsi que ceux de la Fondation pour les aveugles, fondation d'utilité publique de la Ligue Braille, et des asbl satellites de la Ligue Braille ont été contrôlés par la SCPRL Yves Merlin, réviseurs d'entreprises.

Ce rapport d'activités a été approuvé le 28 avril 2017 par l'Assemblée générale de la Ligue Braille.

ANNEXES.

A. Structure de la Ligue Braille.



B. Composition du Conseil d'administration (au 31 décembre 2016).

Michel BERLO
Bernard DEWANDRE
Guy DE WILDE
Raoul DUTRY
Paul FAMAËY
Marcel FLORIZOONE
Marc GIBOUX
Claude JOTTRAND
Luc LION
Jacques VAN BELLINGHEN († 2016)
Thierry VAN BOXMEER
Alain VAN CAUTEREN
Henri van der VAEREN

Fonctions honoraires :

Adèle BERLO-CHALON (Administratrice honoraire) († 2016)
Jeanine BOURLARD (Administratrice honoraire)
Jacques DAVER (Administrateur honoraire)
René DEVILLEZ (Administrateur-Vice-Président et Secrétaire général honoraire)
Marc GIBOUX (Président honoraire)
Jean-Paul HERBECQ (Administrateur et Président honoraire)
Alex HOEBEKE (Administrateur honoraire)
Pierre LECOCQ (Administrateur honoraire)
Felix MERTENS (Administrateur honoraire)
Thierry VAN BOXMEER (Président honoraire)
Jan VAN NULAND (Administrateur honoraire)

C. Membres du Comité de direction (au 31 décembre 2016).

Michel BERLO, Président
Bernard DEWANDRE, Secrétaire général adjoint
Guy DE WILDE, Vice-président et Trésorier
Marcel FLORIZOONE, Vice-président et Trésorier adjoint
Marc GIBOUX, Secrétaire général
Michel MAGIS, Directeur de la Ligue Braille

D. Conseillers du Comité de direction (au 31 décembre 2016).

Pierre-B. BAREEL
René DEVILLEZ

E. ASBL satellites.

La Ligue Braille est membre permanent d'associations typhlophiles à la création desquelles elle a participé.

- **CAPAM asbl (Centre d'aide aux personnes aveugles et malvoyantes)** a pour but d'assurer, dans la Région de Bruxelles-Capitale, le premier accueil des personnes aveugles et malvoyantes de plus de 65 ans, l'analyse de leur situation, leur accompagnement et le suivi de leurs demandes.
- **SCWBS vzw (Sociaal-cultureel werk voor blinden en slechtzienden)** développe diverses initiatives dans le but d'accroître l'autonomie et l'intégration sociale des personnes aveugles et malvoyantes.
- **CETAM asbl (Centre de transcription pour aveugles et malvoyants)** se charge de rendre l'information écrite accessible aux personnes aveugles et malvoyantes par la production de supports adaptés (sonores, en braille, en grands caractères ou numériques).
- **LB asbl (Les Amis de Louis Braille)** réalise, selon des méthodes artisanales, le cannage et le rempaillage de sièges ainsi que la reliure de livres en braille et en grands caractères.

Pour ces trois dernières asbl, les prestations sont effectuées par les services de l'asbl Ligue Braille.

F. Fondation pour les aveugles.

Reconnue d'utilité publique par arrêté royal du 19 avril 2006, la Fondation pour les aveugles, fondation de la Ligue Braille pour les personnes aveugles et malvoyantes, s'est fixée 4 missions :

- Aider les personnes aveugles et malvoyantes via un soutien matériel et financier à l'asbl Ligue Braille.
- Soutenir la recherche scientifique en primant des projets de recherche en ophtalmologie.
- Prévenir et sensibiliser le public grâce à des campagnes d'information.
- Gérer et contrôler gratuitement l'utilisation des fonds dédiés et des fonds qui lui sont légués.

Membres du Comité scientifique (au 31 décembre 2016) :

Professeur Ingele CASTEELS (UZ Leuven)
Professeur Monique CORDONNIER (ULB, Hôpital Erasme)
Professeur émérite Jean-Jacques DE LAEY, président (UZ Gent)
Professeur Patrick DE POTTER (UCL)
Professeur Philippe KESTELYN (UZ Gent)
Professeur Bart LEROY (UZ Gent)
Professeur Laurence POSTELMANS (CHU Brugmann)
Professeur Jean-Marie RAKIC (CHU Liège)
Professeur Marie-José TASSIGNON (UZ Antwerpen)
Professeur Marcel Ten TUSSCHER (UZ Brussel)
Professeur François WILLERMAIN (CHU Saint-Pierre)

G. Fonds dédiés.

Fonds Agnès.

Accès à la lecture et à l'information pour les personnes aveugles et malvoyantes.

Fonds Christophe.

Intervention financière dans l'achat de petites aides techniques du BrailleShop.

Fonds Chantal de Decker.

Intervention dans le financement des lecteurs Daisy acquis par les personnes aveugles ou malvoyantes de plus de 65 ans.

Fonds Jules Legardien.

Financement des activités d'apprentissage de la cuisine, du braille, de la locomotion à la longue canne blanche pour favoriser l'autonomie des personnes aveugles ou malvoyantes.

Fonds Hubert Ouvry.

Octroi de bourses d'études aux personnes aveugles et malvoyantes.

Fonds Roger Roovers.

Intervention dans le coût des transcriptions de cours et autres documents pour les étudiants lorsque ces coûts ne sont pas pris en charge par les pouvoirs subsidants.

Fonds Ruthy.

Financement des premières cannes blanches offertes aux personnes aveugles et malvoyantes.

Fonds Robert Van Assche et Anna Van Crombrughe.

Remise de prix à des personnes aveugles méritantes.

L'utilisation de ces Fonds est contrôlée et gérée gratuitement par la Fondation pour les aveugles, fondation d'utilité publique de la Ligue Braille.

H. La Ligue Braille est active dans tout le pays.



1. Bruxelles (siège social)

Rue d'Angleterre 57
1060 Bruxelles
T. 02 533 32 11

7. Antwerpen

Frankrijklei 40
2000 Antwerpen
T. 03 213 27 88

2. Ath

Rue de la Station 41 / 2
7800 Ath
T. 068 33 54 50

8. Geel

Werft 53 / 3
2440 Geel
T. 014 58 50 68

3. Charleroi

Boulevard Tirou 12
6000 Charleroi
T. 071 32 88 22

9. Gent

Kortrijksesteenweg 344
9000 Gent
T. 09 220 58 78

4. Libramont

Avenue de Bouillon 16 A
6800 Libramont
T. 061 23 31 33

10. Hasselt

Leopoldplein 25 / 3
3500 Hasselt
T. 011 21 58 88

5. Liège

Rue des Guillemins 63
4000 Liège
T. 04 229 33 35

11. Kortrijk

Minister Tacklaan 35 / 01
8500 Kortrijk
T. 056 20 64 60

6. Namur

Rue de la Croix-Rouge 31 / 7
5100 Jambes
T. 081 31 21 26

12. Leuven

Fonteinstraat 133 / 0001
3000 Leuven
T. 016 20 37 97

**Nous contacter : Ligue Braille asbl - 57, Rue d'Angleterre - 1060 Bruxelles
T +32(0)2 533 32 11 - F +32(0)2 537 64 26 - info@braille.be - www.braille.be
IBAN : BE11 0000 0000 4848 - BIC : BPOTBEB1**